

Poste de conseillère, conseiller en santé et sécurité du travail Pour le Syndicat de Champlain

La personne choisie sera libérée annuellement de son emploi à la Commission scolaire. Au Syndicat de Champlain, les mandats des conseillères et des conseillers en santé et sécurité du travail sont évalués aux trois ans, au moment du congrès.

Nous invitons les personnes intéressées à poser leur candidature, qu'elles répondent ou non aux critères d'expérience. Advenant qu'aucune candidature répondant aux qualifications requises ne nous soit soumise, les personnes ayant postulé pourraient être appelées à participer à un processus de sélection et le Syndicat pourrait décider de retenir, le cas échéant, une personne ne répondant pas à ces critères.

EXIGENCES REQUISES :

- Détenir un poste dans l'une des commissions scolaires desservies par le Syndicat de Champlain.
- Être militant syndical depuis au moins 5 ans.
- Avoir des aptitudes en santé et sécurité du travail.
Détenir un permis de conduire et une voiture.

LES PRINCIPAUX MANDATS SONT NOTAMMENT:

- Assurer le service-conseil en santé et sécurité du travail auprès des membres.
- Assurer le respect des lois et des conventions collectives qui régissent la santé et la sécurité du travail et entreprendre les recours appropriés, au besoin.
- Rédiger les griefs en collaboration avec la personne à la vice-présidence de la section, assurer la composition de la preuve et assister le procureur notamment aux dossiers de harcèlement psychologique.
- Organiser, participer et animer des activités de formation vulgarisant les aspects de santé et sécurité au travail pour les membres.
- Produire des documents d'information et des articles de journaux vulgarisant la convention collective.
- Travailler en collaboration avec les personnes-ressources et les comités politiques du Syndicat.

LA PERSONNE RECHERCHÉE DEVRA :

- Connaître minimalement la convention collective et les lois régissant la santé et sécurité du travail.
- Avoir une capacité de transiger avec les membres au quotidien.
- Faire preuve d'organisation et d'une bonne aisance à gérer des dossiers et des échéances multiples.
- Être capable de travailler en équipe.
- Communiquer facilement.

- Avoir une bonne maîtrise du français écrit et parlé.

La personne choisie devra accompagner les membres qui font face à des situations à risque pour la santé psychologique dans leur milieu de travail. Elle devra également faire les représentations nécessaires aux lieux appropriés. Elle pourrait éventuellement être appelée à travailler dans tous les secteurs représentés par le Syndicat de Champlain, soutien et enseignant.

CONDITIONS DE TRAVAIL

L'horaire de travail est normalement du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Celui-ci et le lieu de travail peuvent varier.

L'horaire de travail est sur 210 jours.

PÉRIODE D’AFFICHAGE : **8 au 14 juin 2020**

ENTRÉE EN FONCTION : **1^{er} juillet 2020**

La nomination se fera par le conseil d’administration lors de sa réunion du 29 juin 2020.

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature et leur curriculum vitae à Jessica Carrière au jcarriere@syndicatdechamplain.com. Les personnes dont la candidature sera retenue seront convoquées pour une entrevue soit le 15, 18, 19, 22 ou 23 juin.